

SNA News

Numéro 37

Décembre 2014

Un revue d'information du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale publiée par la Commission de statistique de l'ONU
Pour consulter des documents et des rapports relatifs au Groupe de travail intersecrétariats, consulter le site:
<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/iswgn.asp>

LA DIFFERENCIATION ENTRE SIEGES SOCIAUX ET SOCIETES HOLDING DANS LA COMPTABILITE NATIONALE

Clarification par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Introduction

1. Le SCN 2008 contient une définition plus explicite des services financiers que le SNC 1993. Elle contribue à assurer que les services financiers autres que les services d'intermédiation financière soient correctement décrits. Le SCN 2008 a également instauré une classification plus détaillée du secteur des sociétés financières en vue de permettre plus de flexibilité et une meilleure cohérence avec d'autres statistiques monétaires et financières, comme celles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque centrale européenne (BCI).

2. En outre, le SCN 2008 (*paragraphes 4.53 et 4.54*) différencie explicitement les sièges sociaux et les sociétés holding, comme suit:

- une société holding est décrite comme une unité qui détient les actifs de sociétés filiales sans toutefois exercer d'activités de gestion;
- les activités d'un siège social comprennent la supervision et la gestion d'autres unités de l'entreprise ainsi que la gestion des activités quotidiennes de leurs unités liées.

3. La différenciation entre sièges sociaux et sociétés holding affecte directement le recensement et l'analyse des secteurs institutionnels à l'intérieur d'une économie. Selon le SNC 2008, il convient de classer les sièges sociaux dans le secteur des sociétés financières, tandis que les sociétés holding sont attribuées au secteur des sociétés non

financières, sauf si la totalité ou la quasi-totalité de leurs filiales sont des sociétés financières. Le SCN de 1993 ne donnait aucune instruction explicite en ce qui concerne le traitement des sièges sociaux, le groupe entier des « sociétés de portefeuille » étant défini comme les sociétés qui détiennent et dirigent un groupe de filiales, et classé selon les activités principales de leurs filiales.

4. La différenciation entre sièges sociaux et sociétés holding et leur classification – des entités généralement détentrices d'actifs (et de passifs) importants et qui sont dès lors d'importants bénéficiaires et débiteurs de revenu de la propriété – peuvent avoir une incidence non négligeable sur l'imputation du revenu primaire dans la comptabilité du secteur non financier. Il a dès lors été jugé utile d'établir des indications plus spécifiques pour aboutir à un traitement internationalement comparable de ces unités.

5. Un groupe de travail spécial sur les sièges sociaux, les sociétés holding et les entités ou entreprises à vocation spéciale, établi sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, s'est penché sur la différenciation entre sièges sociaux et sociétés holding et sur le traitement des entités ou entreprises à vocation spéciale (EVS). Le groupe de travail a soumis ses résultats au Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, pour examen à sa huitième réunion, du 29 au 31 mai 2013 à Luxembourg. Le rapport final du Groupe de travail peut être consulté à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/eurostat/documents/737960/738007/Final_Report_Task_Force_SPEs.pdf/9390b392-62d3-45b4-a4ee-fd9ed7a78da2

6. Bien que le groupe de travail ait également examiné le traitement des entités ou entreprises à vocation spéciale (EVS), ce travail est toujours en cours, en particulier en ce qui concerne le traitement des produits de propriété intellectuelle. Cette question est examinée plus en détail par le Groupe de travail sur la production mondiale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

7. Il convient de noter que les EVS créées ou détenues par des entités publiques n'ont pas été analysées et classées par le Groupe de travail. Au niveau de l'Union européenne, une analyse cas par cas de ces entités est faite, avec parfois des règles très spécifiques et très détaillées.

8. Les conclusions présentées dans la présente note tiennent compte des recommandations du Groupe consultatif d'experts.

Autonomie des institutions

9. Le SNC 2008 décrit les entités qui ne peuvent agir indépendamment de leur société-mère comme des « détenteurs passifs » et des « filiales artificielles ». Les « détenteurs passifs » et les « filiales artificielles » ne sont pas traités comme une entité institutionnelle distincte, sauf s'ils sont des résidents d'un pays différent de celui de leur société-mère.

10. En même temps, le SNC 2008 étend le secteur des sociétés financières en y ajoutant un sous-secteur, celui des « institutions financières captives et des prêteurs institutionnels ». Une société holding qui ne détient que les actifs (possédant un niveau de capital permettant d'assurer le contrôle) d'un groupe de sociétés filiales est un exemple d'institution financière captive (SNC 2008, *paragraphe 4.114 b*).

11. Il est nécessaire, en conséquence, de développer les critères visant à déterminer l'autonomie institutionnelle des sociétés de holding qui sont elles-mêmes des filiales de sociétés (résidentes).

Différencier les sièges sociaux et les sociétés holding des autres unités institutionnelles

12. Les sièges sociaux et les sociétés holding sont souvent qualifiés tous deux de sociétés holding, parce que tous deux ont des relations avec d'autres entités, à savoir leurs filiales.

13. Il s'ensuit que les informations sur la structure du compte de patrimoine constituent un des outils qui permettent de déterminer si une unité institutionnelle est une société holding ou un siège social.

14. Si, actuellement, les données du compte de patrimoine ne sont pas toujours disponibles dans les répertoires (d'entreprises), il est fortement recommandé de s'efforcer de rendre ce type d'informations accessible. Il est presque certain que la présence (future) de données du compte de patrimoine dans les répertoires d'entreprises rendrait plus facile et plus économique l'identification des sociétés holding et des sièges sociaux dans les données des répertoires ou des sources de données similaires. Les données du compte de patrimoine sont généralement disponibles dans le contexte des centrales des bilans, des bases de données des autorités fiscales et des enquêtes spécialisées. L'incorporation de ce type d'informations dans les répertoires d'entreprises est une tâche importante, notamment pour garantir l'identification correcte des sociétés holding et des sièges sociaux.

15. Si l'on ne dispose pas de données du compte de patrimoine, il faut analyser d'autres informations connexes. Les informations concernent la relation avec un groupe d'entreprises (contrôle et société-mère effective, filiales) jointes à un chiffre d'affaires modeste peuvent être utilisées pour identifier les sociétés holding et les sièges sociaux.

Différencier les sièges sociaux et des sociétés holding

16. Du point de vue de leur conception, la distinction entre les sociétés holding et les sièges sociaux est claire. Il est toutefois plus compliqué d'appliquer les concepts en pratique. L'identification statistique de ces unités comme soit société holding, soit siège social se fonde souvent sur un classement que l'unité s'attribue elle-même, ou sur une évaluation et/ou un enregistrement orienté faits par les autorités nationales de la statistique. Ce simple étiquetage d'une entité comme « société holding » ou « fonds de gestion »

peut souvent être trompeur. Par conséquent, l'information circule en boucle entre un point d'information central et la société, et d'autres fournisseurs de données sont nécessaires pour obtenir un traitement cohérent des entités dans les différents répertoires.

17. Il est recommandé d'adopter une définition rigoureuse des sièges sociaux (en ce sens que ceux-ci n'assurent aucun service de gestion) lors de la classification des unités institutionnelles sous la rubrique « sièges sociaux ».

18. Les informations sur les variables, notamment le contrôle de gestion, présentent un intérêt évident pour différencier les sociétés holding et les sièges sociaux. Cela dit, ces données sont généralement disponibles pour les unités ou groupes de grande taille uniquement. Pour les unités pour lesquelles ces informations ne sont pas disponibles ou ne le sont qu'à grands coûts en pratique, il est recommandé de baser la différenciation entre sociétés holding et sièges sociaux sur un critère de l'emploi.

19. Une application unidimensionnelle du critère de l'emploi, en vertu duquel toutes les unités ayant un indice positif en termes d'emploi sont classées parmi les sièges sociaux, ne produira pas nécessairement des résultats fiables. Les règles fixées par la législation nationale en ce qui concerne la structure institutionnelle des sociétés holding peuvent avoir pour effet qu'une partie de l'emploi est également enregistrée dans les répertoires pour ces entités. Cela étant, des seuils d'emploi bien conçus peuvent constituer le fondement d'une règle concrète permettant de différencier les sièges sociaux.

20. D'autres critères peuvent affiner le processus de délimitation, notamment l'analyse des ventes. L'entité a-t-elle un volume important de ventes de biens et de services ? Étant donné que les sièges sociaux n'ont généralement pas de chiffre d'affaires, cela peut être un élément indiquant qu'une unité est une société holding. Des informations supplémentaires sur l'emploi peuvent également être examinées: la structure de l'emploi révèle-t-elle la nature de l'entité ? Par exemple, la présence de cadres de très haut rang peut être le signal que l'on a affaire à une société holding.

21. Enfin, il convient de noter que l'application de critères concrets ne couvrira pas tous les cas. Certaines sociétés holding ou certains sièges sociaux peuvent présenter des caractéristiques différentes et nécessitent dès lors une analyse distincte. À cet égard, les coûts et les avantages doivent être correctement équilibrés et la transparence doit être améliorée en fournissant suffisamment de métadonnées.

Conclusions

22. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale apporte dès lors les précisions qui suivent concernant la différenciation entre sociétés holding et sièges sociaux:

Autonomie institutionnelle

23. Les principes suivants s'appliquent, s'agissant de déterminer l'autonomie institutionnelle des sièges sociaux et des sociétés holding:

- les critères de base pour une unité institutionnelle doivent toujours être appliqués – il en va donc de même pour les sociétés holding et les sièges sociaux;
- les entités détenues par des non-résidents doivent toujours être considérées comme des unités institutionnelles;
- pour les entités détenues entièrement par une seule unité résidente, « pas de salariés et pas de rémunération de salariés » n'est pas un critère suffisant pour conclure à l'absence d'autonomie institutionnelle; toutefois, ce critère peut être utilisé pour déterminer les unités pour lesquelles une enquête plus approfondie sur leur degré d'autonomie doit être envisagée;
- avoir de multiples sociétés-mères ou de multiples actionnaires est un critère suffisant pour qu'une unité soit une unité institutionnelle;
- les sociétés holding doivent toujours être considérées comme des unités institutionnelles.

Différencier les sociétés holding et les sièges sociaux, d'une part, et les autres unités institutionnelles, d'autre part

24. En utilisant les informations sur la structure des comptes de patrimoine, il est

possible d'identifier comme suit les sièges sociaux et les sociétés holding:

- le fait que 50 % au moins des actifs d'une entité consistent en fonds propres fournis à ses filiales peut être considéré comme un indicateur concret pour l'identification d'entités comme les sociétés holding et les sièges sociaux.

Différencier les sièges sociaux et les sociétés holding

25. Il convient d'utiliser une définition stricte des sociétés holding (indiquant que les sociétés holding ne fournissent pas de services de gestion) lors du classement d'unités institutionnelles comme sociétés holding.

26. Pour les unités pour lesquelles on ne dispose pas d'informations sur les variables, comme le contrôle de gestion, ou lorsque l'accès pratique à ces informations est extrêmement coûteux, il est recommandé de baser comme suit la différenciation entre les sièges sociaux et les sociétés holding:

- les sièges sociaux participent activement à la production, même si leurs effectifs peuvent être sensiblement moindres, et davantage au niveau des cadres, que leurs filiales. Toutefois, l'absence totale d'emploi indique clairement qu'il ne s'agit pas d'un siège social;
- en revanche, les sociétés holding qui se bornent à détenir des actifs peuvent le faire sans personnel salarié ou avec un personnel très réduit;
- les seuils d'emploi pour la différenciation entre sièges sociaux et sociétés holding doivent être fixés en tenant compte des circonstances nationales. Les critères législatifs nationaux pour le nombre de salariés des sociétés holding, en particulier, doivent être pris en compte. Un effectif de trois personnes ou plus ou un effectif supérieur au minimum légal national est, de manière générale, un premier indicateur signalant qu'une unité est un siège social.

NEUVIEME REUNION DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DE LA COMPTABILITE NATIONALE par la Division de statistique de l'ONU

Conformément au mandat que lui a confié la Commission de statistique des Nations Unies, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale aide le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale à résoudre les questions figurant au programme de recherche du SCN ainsi que les nouveaux problèmes qui apparaissent et à examiner le programme d'application du SNC. C'est dans ce contexte que s'inscrit la neuvième réunion du Groupe consultatif d'experts qui s'est tenue à Washington du 8 au 10 septembre 2014.

Cette réunion visait principalement à examiner les instructions relatives aux problèmes liés à la mise en œuvre du SNC, en particulier, les sujets suivants:

- la comptabilisation des prestations de retraite;
- les accords de production mondiaux;
- l'estimation de la valeur des terres et autres actifs non financiers;

- l'enregistrement des flux et des stocks des organisations internationales;
- l'initiative SDMX (*Statistical Data and Metadata Exchange*) liée à la comptabilité nationale, à la balance des paiements et aux investissements directs étrangers;
- l'utilisation des indicateurs relatifs au déficit et à la dette;
- les manuels, les guides et autres instructions;
- les unités de statistique dans la fourniture et l'utilisation des tableaux et comptes du secteur des institutions;
- la répartition du revenu, de la consommation et de la richesse;
- les problèmes pratiques de comptabilité nationale, notamment l'extrapolation rétrospective et l'utilisation de larges données pour l'établissement des comptes nationaux.

Le document examiné à la 9^{ème} réunion du Groupe consultatif d'experts ainsi que les conclusions de la réunion peuvent être consultés sur le site Web du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité

nationale abrité par la Division de statistique de l'ONU à l'adresse:

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2014/M9-2.asp>

MANUELS ET DOCUMENTS DIDACTIQUES CONCERNANT LA COMPTABILITE NATIONALE ET LES STATISTIQUES CONNEXES

par la Division de statistique de l'ONU

Dans le cadre de son mandat et de son programme de travail, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale coordonne et facilite l'élaboration de manuels et de documents didactiques pour l'orientation et la formation en matière d'application du SNC et des documents connexes pour renforcer la capacité statistique dans les pays en vue de l'établissement de la comptabilité nationales. La liste ci-dessous présente les manuels qui ont été réalisés.

- **Handbook on Financial Production, Flows and Stocks in the System of National Accounts** (UNSD/ECB). Disponible à l'adresse:

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/FinancialHB-wCover.pdf>

- **Directives sur les statistiques économiques intégrées** (Division de statistique de l'ONU). Disponible à l'adresse:

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/IES-Guidelines-f.pdf>

- **International Recommendations for the Index of Industrial Production (Revised)** (UNSD). Disponible à l'adresse:

http://unstats.un.org/unsd/industry/iip_review.asp

- **The Impact of Globalization on National Accounts** (UNECE-Eurostat-OECD). Disponible à l'adresse:

http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Guide_on_Impact_of_globalization_on_national_accounts_web.pdf

- **The 2008 SNA – Concepts in Brief** (Banque mondiale). Disponible à l'adresse:

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/2008SNA-ConceptsBrief.pdf>

- **The 2008 SNA – Compilation in Brief** (Banque mondiale). Disponible à l'adresse:

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/2008SNA-CompilationBrief.pdf>

- **Government Finance Statistics Manual 2014** (FMI). Disponible à l'adresse:

<http://www.imf.org/external/np/sta/gfsm/>

- **Balance of Payments and International Investment Position Compilation Guide** (FMI). Disponible à l'adresse:

<https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bop6comp.htm>

- **Glossary on Rapid estimates** (Eurostat). Disponibles à l'adresse:

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Category:Rapid_estimates_glossary

- **Manual on Measuring Research and Development in ESA 2010** (Eurostat). Disponible à l'adresse:

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-004>

- **Handbook on quarterly national accounts** (Eurostat). Disponible à l'adresse:

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-13-004>

- **Essential SNA: Building the Basics, 2014 edition** (Eurostat). Disponible à l'adresse:

<http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-008>

- **Manual on the Changes between ESA 95 and ESA 2010, 2014 Edition** (Eurostat). Disponible à l'adresse:

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-002>

- **Manual on Government Deficit and Debt - Implementation of ESA 2010, 2014 edition** (Eurostat). Disponible à l'adresse:

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-010>

- **Manual on goods sent abroad for processing – 2014 edition** (Eurostat). Disponible à l'adresse: <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-003>
- **Manual on Regional Accounts Methods, 2013 edition** (Eurostat). Disponible à l'adresse: <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-13-001>
- **La mesure du capital – Manuel de l'OCDE** (OCDE). Disponible à l'adresse: <http://www.oecd.org/fr/std/cn/1876377.pdf>
- **Handbook on Deriving Capital Measures of Intellectual Property Products** (OCDE). Disponible à l'adresse: <http://www.oecd.org/std/na/44312350.pdf>
- **Methodological Guide for Developing Producer Price Indices for Services, 2014 edition** (Eurostat-OCDE). Disponible à l'adresse: <http://www.oecd.org/std/prices-ppp/Eurostat-OECD%20SPPI%20Guide%20Provisional%20Draft.pdf>

DECISIONS RELATIVES A LA COMPTABILITE NATIONALE PRISES PAR LA COMMISSION DE STATISTIQUES DES NATIONS UNIES A SA QUARANTE-CINQUIEME REUNION

par la Division de statistique de l'ONU

La quarante-cinquième session de la Commission de statistique des Nations Unies s'est déroulée à New York du 4 au 7 mars 2014. Au titre du point 3(d) de l'ordre du jour, la Commission a examiné le rapport¹ du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale décrivant les progrès accomplis en ce qui concerne le passage au Système de comptabilité nationale 2008; la suite donnée par le Groupe de travail à la demande de la Commission concernant l'accélération de la mise en œuvre du SNC 2008 et la production des statistiques requises à cette fin au niveau national; les activités des membres du Groupe de travail et des commissions régionales; et l'état d'avancement de la communication des données de la comptabilité nationale. La Commission de statistique²:

- a) a accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail sur la comptabilité nationale et a remercié le Groupe pour les travaux qu'il a accomplis pendant l'année écoulée;
- b) a approuvé le programme de travail du Groupe de travail et du Groupe consultatif

¹ E/CN.3/2014/5. Disponible à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc14/2014-5-SNA-E.pdf>

² E/2014/24-E/CN.3/2014/35. Disponible à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc14/2014-Report-E.pdf>

d'experts de la comptabilité nationale, accueilli favorablement la décision d'accorder à l'avenir la priorité à l'étude des questions posées par l'application du SNC 2008, pressé le Groupe de travail de résoudre ces questions, et prié le Groupe de travail de lui rendre compte des résultats obtenus le moment venu;

c) a apprécié les activités que les organisations internationales, les commissions régionales et d'autres organismes régionaux ainsi que divers pays prêtant une assistance technique bilatérale ont menées en vue de favoriser l'application du SNC et la production des statistiques requises à cette fin;

d) s'est félicité de l'avancement et de l'achèvement des travaux relatifs à divers manuels, guides et notes visant à faciliter l'application du SCN 2008 et la production des statistiques requises à cette fin, a vivement engagé le Groupe de travail à accélérer la rédaction des manuels et notes d'orientation non achevés, et a demandé que ces documents soient mis à disposition dans toutes les langues officielles des Nations Unies;

e) a prié le Groupe de travail, les commissions régionales et les autres organisations internationales et régionales de veiller à ce que la collecte, la validation et la diffusion des données recueillies par les autorités nationales soient effectuées de manière uniformisée et en évitant les chevauchements inutiles, en tenant compte du mécanisme de transmission des

données de l'initiative Échange de données et de métadonnées statistiques;

f) a salué le rapport établi par le Groupe de travail – en coordination avec le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, certains pays et le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale – sur les moyens d'intensifier la concertation, de multiplier les activités de sensibilisation et d'accroître les ressources en faveur de l'application du SNC 2008 au niveau national;

g) a reconnu qu'intensifier la concertation, multiplier les activités de sensibilisation et accroître les ressources en faveur de l'application du SNC 2008 au niveau national nécessite une approche intégrée des statistiques, adoptée par la Commission pour l'initiative mondiale relative à l'application du SCN 2008 et la production des statistiques requises, et s'appuyer, en les soutenant, les programmes en cours de renforcement des capacités statistiques régionales;

h) a confirmé que la portée d'un programme de renforcement des capacités en matière de statistiques intégrées et les répercussions que les mécanismes de coordination et de gouvernance mondiale ont sur ce programme, sortent du cadre du mandat du Groupe de travail;

i) a exprimé la nécessité impérative d'une assistance technique aux nombreux pays en développement pour l'adoption d'un programme de statistiques intégrées à l'appui de l'application du SNC 2008, et demande dans ce contexte l'élaboration d'un programme de statistiques intégrées sur les entreprises et d'instructions connexes sur la gestion du programme;

j) a reconnu que les pays devraient prendre l'initiative des mesures à adopter pour renforcer le processus de production statistique, les arrangements institutionnels et une stratégie de communication avec les utilisateurs en vue de faciliter l'établissement de statistiques économiques dotées de la portée et des détails nécessaires, compte tenu de priorités nationales définies à partir de données factuelles;

k) a soutenu la création d'un « groupe des Amis de la présidence » chargé de fixer les modalités d'un programme de statistiques mondiales harmonisées centré sur la solution des problèmes rencontrés au niveau national pour produire des comptes macroéconomiques comparables internationalement, en tenant compte des programmes existants de renforcement des statistiques en étroite collaboration avec les commissions régionales et les autres organisations internationales et régionales.

REUNIONS ET SEMINAIRES

Global Conference on a Transformative agenda for Official Statistics, New York, 15 et 16 janvier 2015. La conférence est organisée conjointement par la Commission de statistique des Nations Unies et Eurostat et a pour objectif de formuler une réponse appropriée à la demande accrue de données détaillées et à jour permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Plus d'informations en ligne à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/workshops/2015/NewYork/1od.asp>

Quarante-sixième session de la **Commission de statistique des Nations Unies**, New York, du 3 au 6 mars 2015. Plus d'informations en ligne à l'adresse: <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2015.htm>

W(h)ither the System of National Accounts?, siège de l'OCDE à Paris (France) 16 et 17 avril 2015. Cette conférence sur l'avenir de la comptabilité nationale est organisée par l'Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour plus d'informations concernant l'inscription à cette conférence et le projet de programme, voir <http://www.oecd.org/std/na/whither-the-sna-paris-april-16-17-2015.htm> et <http://iariw.org/c2015oecd.php>.

Groupe UNECE-Eurostat-OCDE d'experts de la comptabilité nationale: « Measuring Global Production », Genève (Suisse), 7 et 8 juillet 2015.

EFTA-UNECE Workshop on Implementation of the 2008 SNA in EECCA countries, 6 -au 8 (dates provisoires) mai 2015, Istanbul (Turquie).

Regional Course on Statistical Business Registers: Making a Business Case for an Operational Statistical Business Register, Perak (Malaisie), 26 au 30 janvier 2015, organisé par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en collaboration avec l'Australian Bureau of Statistics, le Department of Statistics Malaysia et la Division de statistique de la CESAP.

Note éditoriale

SNA News and Notes est une publication semestrielle d'information du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale préparée par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Cette publication n'exprime pas forcément la position officielle d'un membre du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (Union européenne, FMI, OCDE, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale).

SNA News and Notes est publiée en quatre langues (l'anglais, l'espagnol, le français et le russe). On peut accéder à son contenu en cliquant sur le lien Internet: <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/snaneews.asp>

Le site Web du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale comprend, outre des renseignements sur les activités du Groupe, une plate-forme pour contrôler la mise en œuvre du SCN dotée de liens qui mènent aux programmes de travail des membres du Groupe de travail et des commissions régionales; à des renseignements au sujet du programme de recherche du SCN; et aux activités du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale. Pour accéder à ce site Web, cliquer sur le lien suivant:

<http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/iswgnasp>. On peut se procurer des copies PDF du SCN 2008 et de ses versions antérieures utilisables pour faire des recherches grâce au lien <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna.asp>.

Le courrier relatif à *SNA News and Notes* doit être adressé à UNSD, Room DC2-1516, New York, NY 10017; tél.: +1-212-963-4679, fax: +1-917-367-0135, e-mail: sna@un.org
